

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE  
CHAMPAGNEY  
(Haute-Saône)

## DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 29 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Date d'affichage : 06 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents :** Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY- T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs :** S. COLLILIEUX donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

**Excusés :** D. RANOUX

**Absents :** C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Béatrice PY a été désignée secrétaire de séance.

Calcul du quorum :  $27/2 = 14$

Le quorum est respecté avec 19 titulaires présents.

**Ordre du jour :**

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Rapport 2024-01-01 : Approbation du PV du 19 décembre 2023,
- ✓ Rapport 2024-01-02 : Réhabilitation de l'ancienne trésorerie en cabinet médical et logement : consultation maître d'œuvre,
- ✓ Rapport 2024-01-03 : Réfection clocher et toiture ancienne école Eboulet : dossier de subvention
- ✓ Rapport 2024-01-04 : Désignation membres commissions municipales,
- ✓ Rapport 2024-01-05 : Renouvellement aide au permis,
- ✓ Rapport 2024-01-06 : Subvention Association des Donneurs de Sang,
- ✓ Rapport 2024-01-07 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs,
- ✓ Rapport 2024-01-08 : Renouvellement convention RASED de Moffans,
- ✓ Questions diverses.

**Elle donne lecture des remerciements :**

- suite à décès familles GUEDON – DURIN,
- M. et Mme Jean-Paul MOUGINOT remercie Madame le Maire et l'équipe du Conseil Municipal pour les bons de Noël,
- l'association les cheveux d'argent, pour la subvention versée.

**Madame le Maire fait part de ses condoléances à Monsieur COLLILIEUX pour le décès de son grand-père.**

*Le major de gendarmerie, Stéphane THEVENOT est venu présenter le système de vidéoprotection. Il a exposé les règles à respecter pour installer ce dispositif dans la commune. Il s'agit de :*

- définir les points stratégiques à surveiller,
- faire le choix de caméras et le mode de transmission des images sur le serveur,
- choisir la durée de conservation des enregistrements sur 15, 20 ou 30 jours maximum.

*L'ensemble devra faire l'objet d'un dossier à déposer en préfecture (Le Major THEVENOT participera à la constitution dudit dossier), qui sera ensuite examiné par une commission qui statuera sur la validité de la demande.*

*Si c'est accepté, l'installation pourra être réalisée.*

*Il est impératif d'avertir la population. Le plus simple sera de placer des pictogrammes aux entrées de la ville.*

*Des subventions sont accordées pour la mise en place de la vidéoprotection.*

*L'installation pourra être modifiée selon les besoins (Emplacements supplémentaires à surveiller par exemple).*

*L'Adjudant Marine CHAUVIN présente les statistiques de la commune de Champagny, annexés au présent procès-verbal.*

*Monsieur Vincent SARRE a présenté les services techniques dont il a la responsabilité.*

*Ils concernent trois grands domaines : la VOIRIE, les BATIMENTS et les ESPACES VERTS.*

*Il répartit les tâches entre les 8 personnes placées sous sa responsabilité qui sont toutes polyvalentes. L'été, un accroissement d'activité permet l'embauche temporaire de personnes supplémentaires.*

*Le matériel est généralement entretenu sur place, seules les interventions plus techniques sont confiées à un prestataire extérieur.*

*Le déneigement est assuré par 3 personnes (ce qui correspond aux 3 camions disponibles) avec le recours supplémentaire et ponctuel à 2 privés afin d'assurer les rotations. Un tableau d'astreintes d'une semaine sur deux permet d'assurer la continuité du service.*

### **DCM 2024/01 Approbation du Procès-verbal du 19 décembre 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

### **DCM 2024/02 Réhabilitation de l'ancienne trésorerie en cabinet médical et logement : consultation maître d'œuvre**

Afin de poursuivre les études relatives à la réhabilitation de l'ancienne trésorerie et permettre d'établir un plan de financement prévisionnel, il convient de recruter un maître d'œuvre.

*Avant mise au vote, Monsieur KIFFER est intervenu, pour que soit étudiée une autre proposition consistant à construire un bâtiment neuf et aux normes, l'actuel serait alors rasé. A l'appui de sa proposition, Monsieur KIFFER a remis aux conseillers un document l'explicitant (document annexé au présent PV).*

*Madame le Maire explique que depuis peu les zones d'artificialisation nette (ZAN) obligent à réhabiliter les bâtiments existants. Cette loi est récente et elle permet d'obtenir des subventions, ce qui n'est pas le cas si on construit du neuf. Les certifications évoluent en effet régulièrement.*

*Madame le Maire rappelle que le kinésithérapeute attend depuis longtemps et qu'il est peu entendable que ce projet prenne encore du retard.*

*Il convient à présent de se positionner quant au choix d'un Maître d'œuvre, de l'option retenue et du montant de l'investissement.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation pour désigner un maître d'œuvre et à signer l'acte d'engagement correspondant,
- PRECISE que le cahier des charges comprendra le chiffrage de la démolition et de la construction d'un nouveau bâtiment tel qu'annexé à la présente délibération.

### **DCM 2024/03 Réfection clocher et toiture ancienne école Eboulet : dossier de subvention**

Monsieur JACOBBERGER expose qu'il convient d'effectuer une réfection de la toiture principale et de la toiture du clocher du bâtiment de l'ancienne école situé au 5 rue de Verdun.

*Monsieur PARISOT s'interroge sur le devenir du bâtiment et sur le coût des travaux jugé important.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents avec 22 voix POUR et 1 abstention (Monsieur PARISOT) décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 50 785 € et d'arrêter les modalités de financement,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024 à hauteur de 15 235.50 € soit 30 %,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
  - subvention DETR / DSIL 30% : 15 235.50 €,
  - autofinancement : 35 549.50 €,
  - de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

#### DCM 2024/04 Désignation membres commissions municipales

Suite à la décision de Monsieur KIFFER et de Mesdames TETOT et HOTTINGER de quitter le groupe majoritaire, il convient de modifier la composition de certaines commissions qui ne respecte plus le principe de la représentation proportionnelle à savoir :

- Commission Bâtiment Travaux Voirie,
- Commission Réseau de chaleur,
- Commission Petites Villes de Demain.

Le Conseil Municipal,

- Désigne ainsi qu'il suit, les membres qui siégeront au sein des commissions sus mentionnées :

Commission Bâtiment Travaux Voirie	Commission Réseau de Chaleur	Commission Petites Villes de Demain
Stéphane LAMBERT Yves TESTON Béatrice PY Olivier HOUILLON Michel JACOBBERGER Stéphane COLLILIEUX Alain IPPONICH Roger KIFFER	Alain IPPONICH Yves TESTON Thierry SCHLUMBERGER Michel JACOBBERGER Roger KIFFER	Philippe PARISOT Thierry SEGUIN Thierry SCHLUMBERGER Alain IPPONICH Ghislaine BRIOT Béatrice PY Roger KIFFER

#### DCM 2024/05 Renouvellement aide au permis

En 2023, 11 jeunes ont pu bénéficier de l'aide au permis de 320 €.

Madame le Maire propose de renouveler le partenariat avec l'auto-école et de fixer le nombre de bénéficiaires à dix.

*Il est rappelé qu'en contrepartie, les candidats s'engagent à fournir une semaine de travail (35 heures) avec les employés communaux. Il peut s'agir de désherbage, de peinture, de tri, ou encore de poubelles à vider...sous la surveillance d'un adulte référent, l'ensemble étant piloté par Monsieur PARISOT.*

*Monsieur PARISOT précise qu'il y a de plus en plus de demandes. Jusqu'à présent, elles étaient traitées par ordre d'arrivée. Il conviendra de définir des critères.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à renouveler les conventions de partenariat,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

#### DCM 2024/06 Subvention Association des Donneurs de Sang

Madame le Maire propose de verser une subvention de 200 € à l'association des donneurs de sang.

*Elle précise que l'on recense 50 à 55 donneurs par collecte. La commune met à disposition des locaux et doit assurer le service d'une collation obligatoire. Cela représente une dépense d'environ 200 €. Ces frais sont pris en charge pour moitié par l'amicale des donneurs de sang et l'autre moitié par la commune. Toutes les communes versent une somme laissée à leur discrétion.*

Monsieur FAIVRE Michel ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal à la majorité, valide le versement d'une subvention de 200 € à l'association des donneurs de sang.

#### DCM 2024/07 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs,

Pour rappel, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, le Conseil Municipal, à la majorité :

- AUTORISE Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal comme suit :

Chapitre – Libellé Nature	Crédits ouverts en 2023 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
204 – Subventions d'équipement versées : Article 2041512	450 000	100 000
21 – Immobilisations corporelles :		
2111 Terrains nus	180 000	25 000
21838 Matériel informatique	5 000	1 250
21848 Autres matériels de bureau	6 000	1 500

#### **DCM 2024/08 Renouvellement convention RASED de Moffans,**

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés (option E) et de rééducateurs (option G).

C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants et les parents. Implanté au sein des écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Le R.A.S.E.D. de Moffans est constitué :

- d'une psychologue scolaire
- d'une enseignante spécialisée

Le RASED de Moffans comprend 7 groupes scolaires :

- Pôle éducatif du Pré au Cœur de Moffans et Vacheresse,
- Pôle éducatif des Deux Rivières de MAGNY VERNON,
- Le groupe scolaire Aimé CACHOT,
- Pôle éducatif des Vosges Saônoises de CLAIREGOUTTE,
- Pôle éducatif des Amis de l'École de la COTE,
- Pôle éducatif du RAHIN de ROYE,
- Pôle éducatif des Rivières de VY LES LURE.

La convention ainsi que l'état des dépenses constatées en 2023 sont jointes en annexe.

La participation pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 366.82 € soit 2.96 € par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIVU du Pré au Cœur de Moffans pour l'année scolaire 2023/2024,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **Questions diverses**

*Madame le Maire précise que Madame HUERTA de la CCRC qui devait venir présenter les modalités de transfert de la compétence eau, a souhaité décaler son intervention afin de disposer de plus de précisions.*

*Madame HOTTINGER demande si le courrier au SMICTOM demandé lors du dernier conseil a été fait. Madame le Maire acquiesce.*

*Monsieur TESTON précise que le coût a augmenté de 25% sur 6 ans, ce qui n'est pas beaucoup. Il faut assurer le service au meilleur coût.*

*Monsieur SEGUIN précise que les personnes ayant des déchets liés à une pathologie doivent prendre l'attache du SMICTOM car il existe un dispositif permettant de limiter le coût à l'usager.*

*Madame HEQUET signale que certains points de biodéchets sont souvent saturés.*

*Madame HOTTINGER demande le coût d'installation du photomaton. Marie-Claire précise qu'il n'y a pas de frais hormis la consommation d'électricité et qu'en contrepartie de l'autorisation d'occupation du domaine public, l'occupant s'engage à verser une redevance annuelle égale à 15% du chiffre d'affaires à la commune.*

*Madame HOTTINGER demande si le courrier au département demandé lors du dernier conseil a été fait. Madame le Maire acquiesce et précise qu'elle n'a pas reçu de proposition à ce jour.*

*Monsieur KIFFER apprécie le point sur les travaux transmis tous les mois aux élus.*

*Il demande des précisions sur le nettoyage du terrain GUYOT. Madame le Maire précise qu'il était nécessaire car il était en friche et 2 arbres ont été coupés.*

*Monsieur PARISOT demande le coût de l'opération : 1800 €.*

*Monsieur KIFFER ne comprend que le réaménagement du parking vers l'école maternelle n'ai pas fait l'objet d'un vote.*

*Madame le Maire a tenu à préciser que l'urgence de la situation nécessitait qu'une décision soit prise immédiatement afin de garantir la sérénité et la sécurité des usagers et des riverains.*

*Monsieur SCHLUMBERGER interroge sur la mise en place de la zone 30 km/h. Madame le Maire indique que l'installation est prévue prochainement sur la portion allant de la pharmacie jusqu'au monument aux morts.*

*L'information des automobilistes sera assurée par un marquage au sol et des panneaux routiers que la commune vient de réceptionner.*

*Madame le Maire remercie :*

- *Les personnes qui ont préparé le pot lors des vœux du Maire,*
- *Le merci Téléthon,*
- *Le loto des employés communaux et syndicaux.*

*Date des prochains conseils :*

- *4 mars le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire),*
- *25 mars le budget.*
- 

*La commission finances se réunit le 19 février.*

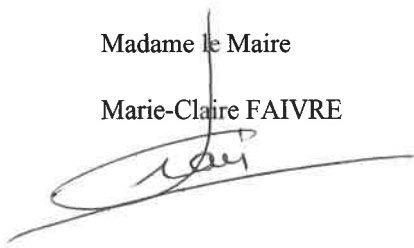
*Date des prochaines animations :*

- *4 février journée fraternité avec les CMJ,*
- *10 et 11 février l'exposition artistique,*
- *17 mars 235<sup>ème</sup> anniversaire du Vœu.*

La séance est levée à  
22 heures 02

Madame le Maire

Marie-Claire FAIVRE



Le secrétaire de séance

Béatrice PY



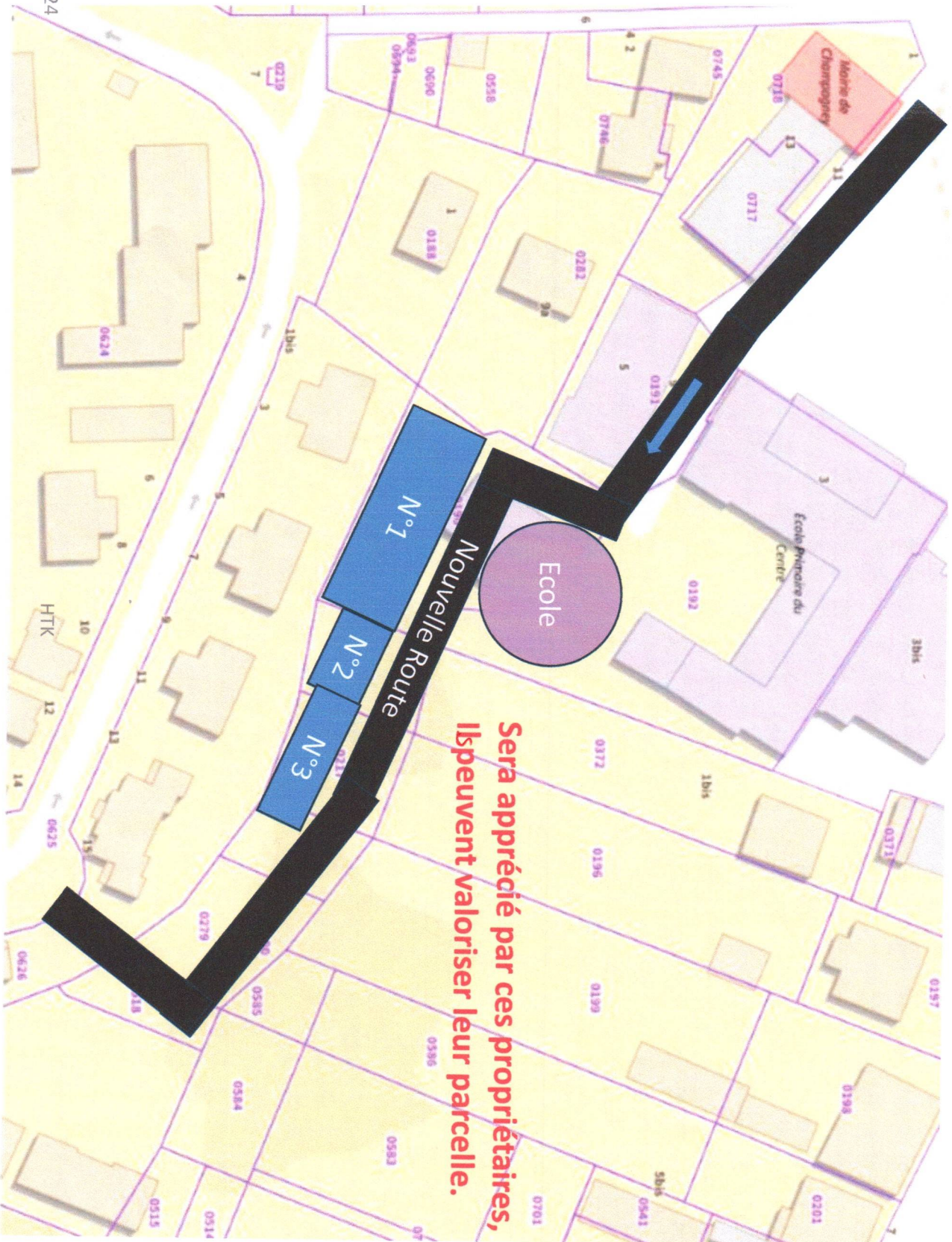


# Trésor Publique – Le coût de réhabilitation sera supérieur à 500 000€

- Nous proposons :
  - La destruction du Bâtiment.
  - La construction d'un ou plusieurs nouveaux bâtiments, les parcelles sont pour 80% propriété de la commune (N°1,2,3).

*(Pour info le N°1 est plus grand que les anciens Bâtiment du SDIS)*

- L'agrandissement de la cour de l'école.
- La création d'une voie en sens unique, sens à déterminer.
- Une possibilité d'implantation de la nouvelle chaufferie.



29/01/2024



29/01/2024

HTK

